

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 19 septembre 2019 — N° 61

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Barrette (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des transports collectifs et actifs.

M. Dubé (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner l'anniversaire de l'arrivée au Québec des Filles du roi.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter les équipes de Basketball Québec, gagnantes des championnats nationaux.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter M. Pascal Charette, fondateur de la Distillerie Ste-Sabine, pour sa créativité et son entrepreneurship.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le travail de La Libellule, organisme en ressources pour personnes ayant des besoins particuliers.

19 septembre 2019

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de féliciter Mme Laura Higgins-Smith, lauréate du Championnat international des jeux mathématiques et logiques.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de saluer le courage des usagers face aux difficultés éprouvées par la Société des traversiers du Québec.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 25e anniversaire de la Maison des jeunes Le Gros Orteil.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 10e anniversaire de l'activité Balade de rêve de la Fondation Le Renfort Grande Ligne.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire de l'école secondaire Les Etchemins.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

19 septembre 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 36 Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 36.

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 35 Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 35.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

19 septembre 2019

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Bureau d'audience publique sur l'environnement.

(Dépôt n° 855-20190919)

Mme LeBel, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission des services juridiques;

(Dépôt n° 856-20190919)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Office des professions du Québec;

(Dépôt n° 857-20190919)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

(Dépôt n° 858-20190919)

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

(Dépôt n° 859-20190919)

19 septembre 2019

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 18 septembre 2019, que lui a adressée M. Legault, premier ministre, l'informant de la nomination de M. Lévesque, député de Chauveau, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, et de la nomination de Mme Lavallée, députée de Repentigny et de M. Asselin, député de Vanier-Les Rivières, à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 860-20190919)

M. Picard, premier vice-président, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale doit adoptée.

La motion est adoptée.

Puis, M. le président dépose :

Une lettre, en date du 18 septembre 2019, que lui a adressée Mme Lise Thériault, députée d'Anjou–Louis-Riel, l'informant de sa démission à titre de présidente de la Commission de l'aménagement du territoire;
(Dépôt n° 861-20190919)

Le rapport d'activité 2018-2019 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie;
(Dépôt n° 862-20190919)

Le rapport d'activité 2018-2019 du Commissaire au lobbyisme.
(Dépôt n° 863-20190919)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 18 septembre 2019, a procédé à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 864-20190919)

19 septembre 2019

Mme Charbonneau (Mille-Îles), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 18 septembre 2019, a procédé à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 865-20190919)

Mme IsaBelle (Huntingdon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 17 et 18 septembre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic.

(Dépôt n° 866-20190919)

Mme St-Pierre (Acadie), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 12, 13, 14 et 15 août 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre. La commission s'est également réunie en séance de travail les 12, 13, 14, 15 août et les 17 et 18 septembre 2019 relativement à ce mandat. Le rapport contient des observations, des conclusions et 9 recommandations.

(Dépôt n° 867-20190919)

19 septembre 2019

Dépôts de pétitions

Mme Dorion (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 74 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un renforcement de la législation relative aux pipelines sur le territoire québécois.

(Dépôt n° 868-20190919)

Mme Dorion (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 381 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un ajustement des dettes des personnes assistées sociales.

(Dépôt n° 869-20190919)

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 202 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un dépôt de garantie lors de la signature d'un bail de logement.

(Dépôt n° 870-20190919)

Mme Perry Mélançon (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 941 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une reconnaissance de la profession de préposée et préposé au retraitement des dispositifs médicaux.

(Dépôt n° 871-20190919)

19 septembre 2019

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :
L'extrait d'une pétition, signée par 844 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la sauvegarde de l'ancien Institut des Sourdes-muettes.
(Dépôt n° 872-20190919)

Deux extraits de pétition concernant la gestion des crues printanières sont
déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 193 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Sauvé (Fabre);
(Dépôt n° 873-20190919)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 119 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Sauvé (Fabre).
(Dépôt n° 874-20190919)

Mme Fournier (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 799 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la stérilisation et bien-être des chats (versions anglaise et française).
(Dépôt n° 875-20190919)

Mme Grondin (Argenteuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 347 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant l'interdiction d'objets de plastique à usage unique.
(Dépôt n° 876-20190919)

19 septembre 2019

M. le président rend une directive sur la question soulevée par le leader de l'opposition officielle le 18 septembre 2019, concernant l'intervention sur *Twitter* du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sujet du rapport de la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de son mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre. De manière plus spécifique, le leader de l'opposition officielle reproche au ministre de s'être immiscé dans le travail de la commission.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La Commission des transports et de l'environnement s'est dotée d'un mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre le 9 avril 2019. Ce mandat prévoyait qu'à la suite des consultations qui ont été tenues en août, la commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard à la troisième journée de reprise des travaux en septembre 2019.

Dans le cadre de ce mandat, les membres de la commission se sont réunis en séance de travail mardi le 17 septembre 2019 pour discuter des observations, conclusions ou recommandations qui pourraient être formulées dans leur rapport. À la suite de cette rencontre, une députée de l'opposition officielle a publié un *Tweet* dans lequel elle déplorait que le gouvernement impose un rapport vide en refusant que les membres de la commission fassent leur travail.

Le lendemain, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lui a répondu sur *Twitter* en faisant état d'un ultimatum pour accepter que le rapport de la commission contienne de véritables constats et recommandations.

Lors des plaidoiries, il a été fait mention des discussions des membres de la commission, en séance de travail, au sujet des observations, conclusions et recommandations à inclure au rapport de la commission. À ce sujet, le Règlement mentionne que les séances des commissions sont publiques, sauf lorsqu'il s'agit de séances de travail. Ainsi, par opposition aux séances des commissions qui sont publiques, les séances de travail ont lieu en privé. Toutefois, le fait que ces travaux ne soient pas publics n'en fait pas pour autant des séances à huis clos au sens du Règlement, séances qui ont pour effet de rendre secret les témoignages entendus, les documents reçus et les délibérations. En droit parlementaire, la notion de huis clos a une signification bien précise puisque le fait de divulguer toute information faisant l'objet d'un huis clos peut constituer un outrage au Parlement. Les travaux dont il est ici question n'ont pas été tenus à huis clos.

19 septembre 2019

Néanmoins, les séances de travail ne sont pas publiques et l'objectif du caractère privé de ces rencontres est notamment d'offrir un cadre favorisant les discussions franches et libres entre les membres de la commission. La présidence compte sur les membres des commissions pour que ce but soit atteint et leur demande de bien mesurer l'effet d'en relater la teneur dans l'espace public.

Il importe de rappeler que lorsqu'une commission se donne un mandat d'initiative, aucun membre de l'exécutif ne prend part à ses travaux et il revient exclusivement aux membres de la commission de décider du contenu du rapport qui en découle.

Les mandats d'initiative ont été introduits dans le Règlement en 1984 et avaient notamment pour but de rehausser le rôle du Parlement et des députés en leur donnant de nouveaux moyens pour exercer leurs fonctions de façon plus efficace et avec une autonomie accrue vis-à-vis l'exécutif.

À la lumière de ce principe, le *Tweet* du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques était donc inopportun, puisque seule la commission pouvait déterminer le contenu de son rapport et le délai à l'intérieur duquel elle devait convenir des observations, conclusions et recommandations à y inclure.

Les membres de l'exécutif ne devraient pas faire d'interventions qui peuvent avoir pour effet de nuire à l'autonomie de l'Assemblée et de ses commissions parlementaires, car il en va du respect de la séparation des pouvoirs.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, retire certains propos non parlementaires.

19 septembre 2019

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 18 septembre 2019, sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques afin de faire toute la lumière sur la protection des données des Québécois détenues par les institutions publiques et privées et d'évaluer l'opportunité de resserrer la Loi sur la protection du consommateur dans la foulée des événements survenus récemment, notamment chez Desjardins, Capital One, Revenu Québec et Industrielle Alliance;

QUE dans le cadre de ce mandat, la Commission procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques et entende:

Le Mouvement Desjardins
Capital One
L'Association des banquiers canadiens
Équifax
TransUnion
L'Autorité des marchés financiers
Benoît Boivin, dirigeant principal de l'Information du Québec
Revenu Québec
L'Office de la protection du consommateur
Option Consommateurs
Union des consommateurs
La Sûreté du Québec
Le Service de Police de la Ville de Montréal
Le Service canadien du renseignement de sécurité
Le Conseil canadien de l'identité et de l'authentification numérique
MS Solutions
ARS Solutions
Le Centre d'étude en droit économique

19 septembre 2019

Jean-Denis Garon, UQAM, Département des sciences économiques

Benoit Dupont, Université de Montréal, directeur scientifique du Réseau intégré sur la cybersécurité et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie

Michel Carlos, spécialiste en lutte contre la fraude

Steve Waterhouse, expert en sécurité informatique

Paul Laurier, président de Vigiteck et ex-enquêteur SQ, ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 4 décembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 169 en annexe)

Pour : 44 Contre : 65 Abstention : 0

Motions sans préavis

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le coût moyen d'une classe au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 septembre 2019

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée mondiale de l'Alzheimer, qui aura lieu le 21 septembre prochain;

QU'elle prenne acte de l'augmentation constante de cette maladie évolutive et de ses répercussions sur le réseau de la santé, sur les patients atteints et leurs proches;

QU'elle reconnaisse la contribution de l'ensemble des acteurs au Québec qui œuvrent à soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que leurs proches.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant un test de français et un test de valeurs pour les immigrants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 septembre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité; puis afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative portant sur l'examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu;
- la Commission de la culture et de l'éducation afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

19 septembre 2019

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat d'initiative portant sur l'examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois; puis en séance de travail afin de procéder aux auditions publiques dans le cadre de consultation générales sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 27 septembre 2019, M. Barrette (La Pinière) s'adressera à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'improvisation du gouvernement caquiste dans la gestion des dossiers relevant du secrétariat du Conseil du trésor ».

19 septembre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, ainsi que les amendements transmis par M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et M. Fortin (Pontiac).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis ainsi que sur les amendements transmis par M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et M. Fortin (Pontiac).

Le débat terminé, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix des amendements.

19 septembre 2019

À 15 h 15, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 15 h 18.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a été convenu de procéder à mise aux voix individuelle des amendements de M. Fortin (Pontiac).

Le premier amendement à l'article 1 de M. Fortin (Pontiac) est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés par M. Fortin (Pontiac) et M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, et sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 septembre 2019, sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 23 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

19 septembre 2019

Adoption du principe

Mme Proulx, ministre du Tourisme, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 15 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 15 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de

Débats de fin de séance

À 18 h 00, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « L'improvisation du gouvernement caquiste dans le dossier des maternelles 4 ans et sa mauvaise évaluation des coûts des classes ».

19 septembre 2019

- le deuxième, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le recul du gouvernement caquiste sur sa promesse de diminuer les tarifs de stationnement des hôpitaux ». M. Bonnardel, ministre des Transports, remplace la ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « L'absence de transparence du gouvernement caquiste dans le dossier du troisième lien ».

À 18 h 34, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 septembre 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

19 septembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 169)

POUR - 44

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 65

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	